



Bulletin d'informations municipales



Photo aérienne : Bruno Faurite

Les Echos de Saint-Mau

Bulletin d'informations municipales - Commune de Saint-Maurice-de-Rémens - Juin 2018 - Numéro 4

Directeur de la publication: Eric Gaillard, Maire

Réalisation : Eddy Labbé, Conseiller Municipal

Ont participé à cette édition : Isabelle Bernard, Sylviane Bouchard, Edith Chêne, Fabienne Hiraut, Cyril Goudard, Bernard Grévin, Marie-Hélène Moréteau, Christine Aucel, Guy Barrault, Marguerite David, Jean-Marc Balastegui. Photo couverture : Bruno Faurite

Tirage à 350 exemplaires - **Imprimé par :** Imprimerie ILLICO TEXTO

Contactez-nous : www.saint-maurice-de-remens.fr - courriel : secretariat.stmauricederemens@orange.fr Tél : 04.74.35.41.68

Mairie de Saint-Maurice-de-Rémens 548, rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens.

L'arlésienne arrive à Saint-Maurice

Depuis le temps que l'on en parle et qu'elle est annoncée, elle arrive enfin : qui ça ?

La fibre parti !!!

Quatre ans après la toute première programmation des études sur notre commune, nous touchons au but. Enfin les travaux pour la desserte de notre village ont débuté au mois d'avril 2018. Il s'agit dans un premier temps de réaliser l'infrastructure manquante et nécessaire au déploiement du réseau Li'Ain.

L'entreprise SERFIM TIC devrait terminer le tirage des câbles mi-juillet 2018. Ensuite, une période réglementaire de trois mois bloque l'accès au réseau. Il s'agit d'un délai imposé par l'ARCEP entre la finalisation du raccordement d'un immeuble et la commercialisation des lignes dans le but d'organiser l'arrivée des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet).

La Commune a donc bon espoir de rendre une majorité de foyers éligibles fin 2018 selon les prévisions des entre-

prises ... début 2019 selon le SIEA dans sa dernière correspondance ! ...



Groupe scolaire, un an déjà

C'est en juin 2017, que notre école a changé de nom pour devenir « Groupe scolaire Le Petit Prince ». Ce petit rappel pour se remémorer cette belle inauguration qui a eu lieu devant plus de 60 personnes et la présence de Damien Abad (Député), Sandrine Castellano (Conseillère régionale), le corps enseignant de la commune, trois Petit Prince, Roselyne de Giraud d'Agay et François d'Agay, neveu et filleul de d'Antoine de Saint-Exupéry.

Le nom a été choisi en collaboration avec les enfants de CM1-CM2 qui ont pu se prononcer et voter.



Pour chaque lieu, maternelle et primaire, une plaque avec le logo confectionné par l'équipe municipale a été apposée.

Le dessin de Saint-Exupéry, "L'envol" symbole du départ, de la liberté prenant tout son sens pour une école.

La commune remercie la Succession Saint-Exupéry d'Agay pour ses autorisations de droits et les présents offerts à l'école, François d'Agay pour son magnifique discours et l'association Rencontres et Culture et son président M. Grévin, d'avoir installé dans la cour de l'école une superbe exposition sur l'école de Saint-Maurice à travers le temps et les âges.

Etat civil juin 2017 - mai 2018

Décès



MARTELIN Pierre - 02/11/2017
BOUCHARD Georges - 11/02/2018

Mariages



LOMBARD Marjorie et CHAVENT Loïc - 08/07/2017
CHAMBE Maryline et CHEVILLOT Jérôme - 15/07/2017
PROUD Tiffany et TABONE Adrien - 23/09/2017

Naissances



GRANDJEAN Joris - 01/06/2017
PUTELAT Victor - 06/09/2017
BREVET Devon - 15/09/2017
GAY Adaline - 01/12/2017
MESLIN BON Nino - 16/12/2017
BRUN FAYET Mathilde - 14/04/2018



Policier municipal

Depuis septembre 2017, vous avez sans doute vu fleurir quelques papillons sur les pare-brise de véhicules au stationnement délicat. En effet depuis cette date, Stéphane est le policier municipal de la commune et ses premières interventions se sont déjà fait ressentir sur les différents lieux de stationnement dans le haut du village. Il agit également sur d'autres territoires des communes limitrophes de Saint-Maurice.



Ses principales missions

- Intervenir sur les problèmes de stationnement
- L'urbanisme
- La cadre de vie (accompagnement sur la mise en place d'une signalétique, l'élagage des haies, ...)
- Le cimetière
- Le suivi administratif avec notamment la rédaction d'arrêtés
- Actions de prévention envers les jeunes

Au revoir...et bienvenu

Après 33 ans et demi de service comme agent de maîtrise aux services municipaux de Saint-Maurice-De-Rémens, Raymond Jullien a fait valoir ses droits à la retraite. Raymond, né en janvier 1954, s'est marié à Evelyne en 1975, date à laquelle il est arrivé à Saint-Maurice comme menuisier dans



l'entreprise Prémillieu.

Avec sa famille il s'installe à Saint-Maurice en 1978, et en 1984 il intègre les services communaux. Merci à Raymond pour toutes ces années d'engagement dans la commune.



Pour le remplacer, Gilbert Saverat, âgé de 57 ans, 2 enfants (24 et 22 ans). Pendant plus de 30 ans, il a exercé son premier métier dans la chaudronnerie-soudure. Il a également été agent de parc pendant 9 ans.

Nous souhaitons à l'un, une bonne retraite bien méritée et à l'autre, bienvenu dans notre commune.

Stérilisation des chats

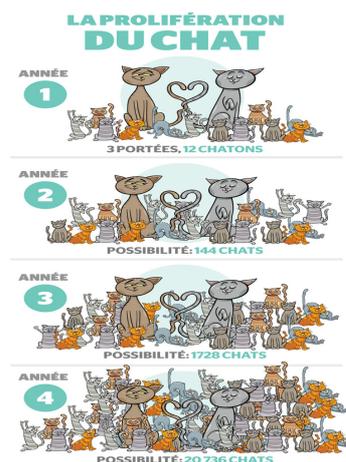
RAPPEL

En juillet 2017, la commune a mené, en collaboration avec « les chats et nous » et la fondation 30 millions d'amis, une campagne de sensibilisation à la stérilisation des chats sur notre territoire. L'objectif est simple : réduire les nuisances pour les habitants exaspérés par leur prolifération et avoir un traitement humain de ces animaux et ainsi faire en

sorte que notre village ne devienne pas Chat-Maurice-de-Rémens. :)

Grâce à l'action de la commune et de quelques habitants, l'opération stérilisation a permis de stériliser XX chats qui sont, selon les obligations en vigueur, remis sur leur lieu de capture.

Cette année encore, cette opération est renouvelée !



Principales réalisations 2017/2018

Sécurisation école

Interphone, caméra, digicode, serrure électrique, écrans leds

Coût : 4 320€ TTC



Sécurisation mairie

Interphone, caméra, serrure électrique, écran...

Coût : 3 648 € TTC

Coût total sécurisation
7 968 € TTC

Achat d'un terrain pour un accès aux véhicules agricoles



Coût : 4 634 € TTC

Subvention obtenue

Coût : 2 178 € TTC

Reste à charge pour la commune : 2 458 € TTC

Changement des fenêtres de la caserne des pompiers

Coût global: 2 218 € TTC



Mise en conformité des bâtiments communaux avec l'APAVE

Travaux électriques
Mise en sécurité d'installation
Petits matériels divers

- L'Atelier
- Classes d'écoles primaire
- Maternelle
- Hall de la mairie
- Eglise
- Salle des fêtes
- Locaux techniques

Coût total des travaux : 6 668 € TTC

Ventes et achats de matériels communal

Ventes de matériel

- Tracteur
- Pulvérisateur phyto
- Remorque agricole
- Aspirateur de feuilles
- Broyeur forestier
- Epareuse débroussaileuse

Total vente :
46 300 € TTC

Excédent à investir
dans d'autres matériels

13 671 € TTC

Achats de matériel

- Tracteur
- Plateau de tonte
- Benne
- Broyeur déporté
- Lame à neige
- Epandeur
- Tondeuse
- Taille haie

Total achat :
32 629 € TTC

Les imprévus 2017/2018

Entre imprévus...

Changement de la cuve à fioul des bâtiments communaux

- Retrait ancienne cuve
- Nouvelle cuve
- Enrobé
- Regard béton
- Habillage cuve

Coût des travaux

27 675 € TTC



Réparation du pont du Neyrieu

Coût des travaux

9 428 € TTC



Réparations de fuites d'eau

Rue Védrine
Rue Bouquet
Clos Maryse Bastié
Rue M. de Fonscolombe
Route de Saint-Maurice
Rue Centrale à Martinaz
Château Saint-Exupéry
Lavoir à Martinaz

Coût des réparations

20 681 € TTC



...et incivilités



Spots extérieurs à Led de la salle plurivalente

Coût des travaux : 720 € TTC

Serrure portillon

Coût des travaux : 192 € TTC

Endommagement de la pompe à chaleur de la
salle plurivalente

Coût des travaux : 2 889 € TTC

Enfoncement du portail de l'école

Coût des travaux : 615 € TTC

Coût total des incivilités 2017/2018

4 416 € TTC

Les TAP et rythmes scolaire

Et bien oui, après quatre ans d'existence les activités proposées durant le temps périscolaire prendront fin à la rentrée prochaine avec le retour de la semaine à quatre jours.

Cette aventure périscolaire aura permis aux enfants du groupe scolaire du Petit Prince de pouvoir bénéficier d'une ouverture culturelle différente après l'école en ayant accès à une gamme importante et variée d'activités.



Les nouveaux rythmes scolaires imposés à partir de 2013 n'obligeaient pas forcément les communes à mettre en place des activités après la classe. Malgré les oppositions et les manques de moyens, le nouveau conseil municipal a finalement souhaité les organiser à partir de janvier 2015 avec l'idée forte qu'il n'était pas envisageable que les enfants des petites communes n'aient pas les mêmes accès à la culture que dans les grandes villes.

Grâce au versement de l'aide de l'Etat (50€ par enfant scolarisé) et surtout grâce à l'aide importante de nombreux bénévoles nous avons pu organiser ce temps.

Les règles du jeu changeant d'une année sur l'autre, nous avons dû élaborer un **PEDT** (Projet Educatif Territorial) en juin 2015 pour une durée de 3 ans, afin de continuer à percevoir l'aide de 50€ par enfant par le fond de pérennisation et dans l'objectif de créer un projet cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif était de mobiliser toutes les ressources de notre commune afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

De plus, afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des TAP la commune a investi dans un logiciel de gestion conjointement avec la garderie/cantine Les Pt'its Choux en 2016.

Cette base permettant de faire les inscriptions, les groupes, les présences, les factures...

Tous ces efforts humains et matériels ont été salués par les familles et les enfants (environ 50% des élèves fréquentent les TAP) qui ont évalué favorablement les TAP dans l'enquête de satisfaction proposée en mai 2017.

Mais un décret en chassant un autre, la possibilité du retour à la semaine des quatre jours a été formulée par décret en

juin 2017 et les familles de Saint-Maurice-de-Rémens ont voté dans ce sens.

T'AS PLUS TAP ?

Beaucoup ont pensé que nous allions revenir aux anciens rythmes et continuer à proposer des TAP !! Nous avons la possibilité de le faire mais **la dotation de 50€ par élève prend fin, le PEDT arrive à expiration** et la commune ne peut se permettre des dépenses supplémentaires d'autant plus avec **la fin des contrats aidés votés par le gouvernement (la classe de GS/CP n'aura plus de personnel ATSEM à la rentrée 2018)**.

Financièrement les TAP ne représentaient qu'un coût compris entre 500 et 1000€ par an grâce au fond d'amorçage, aux 1€ versés par les familles par heure d'activité et à la générosité des bénévoles qui ont largement participé à la réussite de ce dispositif et que nous remercions.

Pour toutes ces raisons, les TAP cesseront à la rentrée 2018 et les élèves iront à nouveau en classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tous les élus se félicitent de la réussite de ce dispositif sur ces quatre années et restent persuadés que les aspects ludiques, culturels ainsi que les apprentissages réalisés laisseront de belles traces chez les enfants.



Merci !!!

Bénévoles de la commune :

Bernard GREVIN : histoire du village
Jean-Pierre DUFOUR : les ruches
Pierre IPPOLITI : photo
Anaïs IPPOLITI : lecture
Marie-Hélène MORETEAU : entraide scolaire/lecture
Schérazade TOUNSI : lecture
Les pompiers de SAINT Maurice de Ré-mens
Mathilde AUZIAS : communiquer autrement/yoga/lecture
François SERDIMET : activités sportives

Employées de la commune :

Sylvie SEURAT : activités manuelles
Florence EYMARD DUVERNAY : activités manuelles /jeux d'extérieur/jeux de société
Patricia PEYRAGROSSE : activités manuelles/jeux de société/activités sportives/italien

Employés rémunérés extérieurs :

Fleur VASTEL : cirque
Françoise TOURNET : racont'art
Isabelle JOUD : musique
Alice BARBA : yoga
Olivier REGNIER : sport

Le Plan de Prévention des Risques Inondation

(PPRI)

Les crues de janvier 2018 nous l'ont encore démontré, une bonne partie de la commune est susceptible d'être inondée. C'est pour cette raison qu'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été mis en place en avril 2010. C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire établi par la préfecture de l'Ain. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés.

Ainsi Saint-Maurice-de-Rémens est divisé en 3 zones :

- la zone blanche (où se trouve le haut du village et Martinaz) pour laquelle il n'y a pas de contrainte particulière,
- la zone bleue (où se trouve le bas du village) correspond à une zone de contrainte modérée,
- la zone rouge (au-delà du village et quelques habitations isolées) correspondant à une zone de contrainte forte.



Comment sont déterminés les aléas ?

- La vitesse à laquelle l'eau se déplace est tout aussi critique que la hauteur d'eau.
- La durée d'inondation ainsi que la fréquence sont également pris en compte.

Que trouve-t-on dans le PPRI ?

- Les cartes des aléas, à partir desquelles est établie celle des différentes zones.
- Le règlement qui précise les règles d'occupation du sol et des constructions avec pour but :
 - * la protection des personnes,
 - * la protection des biens,
 - * le libre écoulement des eaux,
 - * la conservation des champs d'inondation.

NB : L'ensemble du règlement ainsi que la carte des différentes zones sont disponibles sur le site internet de la commune et consultable en Mairie.



Quelles sont les règles à respecter en zone inondable ?

- Elles sont nombreuses et toutes précisées dans le règlement. En particulier, la cote du premier plancher des constructions nouvelles doit se trouver au-dessus de la cote de référence, le remblai doit se limiter au strict nécessaire afin de mettre hors d'eau ces constructions et de permettre leur accès. Les clôtures ne doivent pas faire obstruction au bon écoulement de l'eau ainsi les murs pleins et les mur-bahuts y sont interdits.
- Ces zones inondables doivent le rester, car elles servent de réservoir d'eau lors des crues et évitent ainsi que d'autres zones ne le deviennent.
- Le PPRI s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU) car il en va de la sécurité des personnes et des biens situés sur les zones à risque mais également de ceux situés en aval et en amont.



Les cartes de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement sont établies pour une crue centennale, mais savons-nous vraiment ce qu'est une crue centennale ?

Il s'agit certes d'une crue qui a 1% de chance de se produire dans l'année, mais elle peut très bien se produire deux années de suite ou au contraire ne pas se produire pendant 200 ans ! Pour déterminer la quantité d'eau d'une telle crue, un modèle mathématique très complexe prend en compte :

- les crues historiques bien évidemment mais aussi,
- l'évolution du lit des cours d'eau,
- l'évolution des sols (déforestation de certaines zones, urbanisation d'autres rendant le sol moins perméable)
- l'évolution des infrastructures en amont et en aval (création de barrage, de digues)
- l'amélioration de la cartographie du territoire grâce aux moyens modernes,
- les avancées technologiques concernant les simulations numériques des écoulements,
- l'évolution du climat.

Il est certain que pour une même quantité d'eau, l'impact en 2018 serait très différent de celui qu'il aurait eu en 1950 ainsi que de celui qu'il pourrait avoir en 2050.

C'est pour tenir compte de ces évolutions que les cartes d'aléas sont régulièrement mises à jour.

Le PPRI a été mis en révision à l'automne 2017, les résultats définitifs devraient nous être communiqués d'ici peu.

LE CAMP DES FROMENTAUX : Un territoire d'innovation

Pour les rémensoises et rémensois qui ont connu le camp des Fromentaux, il n'en reste désormais qu'un souvenir émouvant de quelques baraquements sauvegardés pour la mémoire du site.

En effet, il laisse place désormais à deux projets ambitieux.

TRANSPOLIS, la ville laboratoire des transports urbains du futur.

Même si nous vous avons fournis quelques informations dans le bulletin municipal de 2016, à quelques mois de l'ouverture du site, c'est le moment de refaire un point sur ce projet.

Le projet

TRANSPOLIS s'intéresse globalement à tout ce qui relève de la mobilité urbaine connectée et intelligente : des capteurs de gestion du trafic au tracking des marchandises en ville, de l'éclairage urbain à la gestion dynamique de parking, à la sécurité, à l'internet des objets.

Il n'y a pas d'équivalent sur le Vieux Continent. Sa superficie de 80 hectares offrira un réseau routier urbain, un tronçon d'autoroute, un boulevard circulaire ou encore une route de campagne sinueuse.

L'objectif est d'offrir un environnement diversifié pour expérimenter de nouvelles solutions de mobilité, particulièrement pour les véhicules autonomes connectés.

RAPPEL



Vue aérienne préfigurant bien du devenir du site

Le budget

18 millions d'euros sont investis dans l'aménagement des premiers équipements, routes, carrefours, parkings, stations de recharge multi-énergie, éclairage urbain.

Le projet est financé par la Région Auvergne Rhône Alpes (5,4M€), le département de l'Ain (1,5M€), la communauté de communes de la plaine de l'Ain (1,2M€), la Métropole de Lyon (0,75M€), l'Etat par le ministère de la recherche (0,5M€) et l'Ifstar (0,8M€).



**Ouverture
prochaine**

Ouverture

L'ouverture de la plate-forme de l'Ain est programmée pour le 2ème semestre 2018.

ACcélérateur de MUTations de l'EsPace Public



Le projet

Intérieur d'un bâtiment militaire

FUTUR LABORATOIRE POUR LES ESPACES PUBLICS, ce projet est complémentaire à TRANSPOLIS : Il s'agit d'un campus d'entreprises dédié à la recherche et à la formation.

Ce projet s'étend sur 40 ha dont 38 sur notre territoire. La Communauté de Commune de la plaine de l'Ain en est le commanditaire.

Dans un premier temps, dans sa phase d'initialisation, le terrain fait l'objet d'une opération de requalification importante et innovante. Elle est en effet conçue comme un chantier laboratoire cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** et est accompagnée par le réseau **IDfriches**.

Techniques innovantes mises en œuvres

Base de vie autonome en énergie grâce à 32 panneaux photovoltaïques et utilisés par les salariés du site.

Un robot de désamiantage pour réduire les temps d'intervention et réduire le risque sanitaire

Un drone avec modélisation 3D pour évaluer l'avancement des travaux et permettant de réaliser des relevés topographiques.

Les infrastructures prévues



- **Un plateau technique d'expérimentation**, d'apprentissage et de démonstration (show room) des solutions innovantes ;
- **Un campus** composé d'un hôtel d'entreprises, d'un Fab Lab, de points de rencontres et d'échanges et d'un centre de réalité virtuelle et augmentée pour approfondir et qualifier les tests ;
- **Un centre de formation continue** à destination de tous les acteurs des différentes filières de l'espace public en particulier les agents territoriaux, exploitants, prescripteurs et acheteurs de l'espace public.

Visite du site par des rémensois

Enfants et adultes accompagnants, vêtus de gilets de sécurité, ont parcouru quelques allées de la quarantaine d'hectares du site, parmi les 109 bâtiments à démolir.

3 thèmes principaux ont été abordés :

- **l'occupation du site** : passée avec le stockage des munitions de l'armée, actuelle avec des activités clandestines telles que le paintball et future avec l'expérimentation de la ville de demain.
- **les dangers de la manipulation de l'amiante** et le remplacement de l'homme par le robot pour ces travaux à risque (chutes, maladies).
- **le développement durable** avec le tri et le recyclage des déchets de démolition, préoccupation majeure de ce chantier. Les monticules de terre, séparés entre graviers et terre végétale, seront réutilisés sur place. D'autres matériaux, tels que le plastique, la ferraille connaîtront une seconde vie ailleurs.



Souvenir d'une vie, à Saint-Maurice-de-Rémens

Cette nouvelle rubrique pour parler de Saint-Maurice, comme il était avant.

Pour cette première, revenons dans les années 1950, avec Madame Marguerite David que nous remercions. Merci également à M. Barrault pour cette mise en relation.

« La laiterie dite aussi la Fruitière était un lieu de rencontres entre les gens du village le soir à 19h30 et le matin à 7h30 avec ceux qui portaient le lait et ceux qui venaient l'acheter. En ce temps là, tout le monde buvait du lait et il ne s'achetait pas ailleurs qu'à la Fruitière. Les paysans arrivaient avec plusieurs bidons de 20 litres rangés dans une carriole ou pendu au guidon de vélo. Ils vidaient le lait dans une grande seille qui était pendue a une



balance. Il était pesé par la laitière qui notait le poids sur un carnet et il était totalisé à la fin du mois. Ceux qui achetaient le lait venaient avec une berthe (petit bidon). À ce moment là, l'ambiance était extraordinaire. C'est là qu'on apprenait les nouvelles d'ici et



Une seille

Qui est madame David ?

Marguerite David a toujours vécu à Saint-Maurice, elle habite une partie de la ferme de ses parents, Louise et Louis Gobin dans le quartier de « sous-côte ». Membre très actif avec son mari Louis de l'association Rencontres et Culture. Mme David est une des mémoires de notre village.



Une berthe

d'ailleurs, les racontars. Nous y restions souvent jusqu'à onze heures du soir. Nous, les jeunes, on se racontait des histoires et on riait. C'était un lieu de convivialité comme nulle part ailleurs ! On y achetait aussi du beurre et du gruyère. Le lait était travaillé à la coopérative de Leyment. Pendant longtemps mon grand-père et mon père emmenaient le lait en gare de Leyment pour le mettre au train à 4 heures du matin, été comme hiver. Quand il y avait de la neige, le cheval avait bien des difficultés pour trouver la route, une lanterne était accrochée aux ridelles du char. On gardait aussi du lait pour faire du beurre et des fromages. Le petit lait, lui, était donné aux cochons. »

Il y a 70 ans, la tragédie du 11 mars 1948 à Martinaz

Au hameau de Martinaz, dans l'enceinte du camp de Leyment, l'entreprise Laroye embauche du personnel pour une mission dangereuse : le désamorçage, pour le compte de l'armée, de munitions provenant du pays entier, parfois d'Allemagne et d'Italie. Obus et bombes sont acheminés par camions et stockés sur un terrain éloigné des habitations, à Martinaz.

Les employés, formés sommairement, doivent neutraliser les détonateurs et récupérer le cuivre des munitions. Ce chantier représente une aubaine pour se faire un peu d'argent en cette difficile période d'après-guerre et il est fréquent que des hommes d'une même famille y travaillent.

Les versions diffèrent sur l'origine de la première explosion : erreur de manipulation d'une des victimes ou bombe tombée d'un camion en piquant du nez ? Suit une réaction en chaîne : une seconde, puis une troisième détonation soufflant toitures et vitres à des kilomètres à la ronde. Les premiers arrivants sur les lieux du drame découvrent l'horreur : des restes humains jonchant sol et buissons ou pendant aux arbres. On en retrouve jusqu'à la croix de Martinaz. Sur les douze employés, un seul survivra. Les onze morts sont : MM. Jean-François Bouillot, Marius Cadot, Jean-Baptiste Caglioni, Pacifique Dialley, Georges Roux, de Saint-Maurice ; Félix et Aimé Chapuis, Gabriel Ferroussat, frère du survivant, de Douvres ; Pierre et André Durand, de Villette ; Jean Debos, de Lyon, chauffeur du camion.



L'armée gardera le silence sur le drame et les familles des victimes ne recevront aucun dédommagement. Mme Cruziat raconte : « Après le décès de mes oncles Pierre et André, le patron de l'entreprise qui les employait à Martinaz n'accorda qu'un seul cercueil compte tenu du peu de chair humaine retrouvée. Outré, mon grand-père réglera le second estimant que ses fils méritaient chacun le leur... » M. Marcel Ferroussat, grièvement blessé, ne touchera pas un sou. La municipalité de Saint-Maurice ne fera qu'autoriser en 2009 l'apposition au cimetière d'une plaque commémorative financée par les descendants de la famille Durand.



Les cercueils et la foule émue sur la place de l'église.

Le 16 mars, le Conseil municipal interdit la traversée du village aux camions chargés d'explosifs, s'oppose à la poursuite du désobusage, demande le nettoyage du site et de ses alentours. Le chantier, jugé trop dangereux pour la colonie de vacances de la ville de Lyon résidant au château Saint-Exupéry, sera transféré sur un terrain isolé dépendant du camp de La Valbonne.

En cette année 2018 et chaque 11 mars, n'oublions ni les victimes ni les souffrances de leurs familles.

Sources : *Saint-Maurice-de Rémens, tome 3, Rencontres et Culture, Bernard Grévin*
Le journal du Bugey n° 858

Bloc-notes

Infos

Papotages

Histoire

Pour finir sur une note moins sérieuse, bienvenue au bric-à-brac du bulletin municipal : souvenirs, recommandations, infos

Balade à Saint-Maurice

1990 - Les pompiers de Saint-Maurice



Pompiers de Saint-Maurice en 1990 : Marc Valadas (Sergent chef), Guy Jollivet, Gilbert Guillemot (Sergents), Christian Molinier, Marc Daboung, Gérard Mazet (Caporaux), Jean-Pierre Roux, Christian Tissot (1ères classe), Jean-Jacques Silvain, Jean-Pierre Dufour, André Dugas, Salvator Nigro, Michel Guillot, Patrice Landoïn, Jean-Marc Galliard (Sapeurs).

Amoureuse de la nature, l'association APRHC « la Gaule du Pollon », créée en 1974, s'est donnée pour mission d'entretenir et repeupler nos ruisseaux : le Pollon, le Seymard et le Neyrieux.

Elle organise régulièrement des lâchés de truites afin d'empoissonner ces ruisseaux : en une année c'est plus de 3 000 truites qui ont été déversées sur notre territoire. Elle organise également des journées de nettoyage des rives et des chemins pour préserver notre patrimoine naturelle.

Cette année, elle a créé de petits aménagements au "Moulin Battoir" et au "Trou Marzand" qui permettent de traverser les cours d'eau sans se mouiller les pieds et facilitent ainsi les promenades en famille. Sur la carte ci-dessous, un exemple de balade possible suite à leur travail d'une année.

D'ici à fin 2019, la Gaule du Pollon prévoit, l'aménagement de la source du Pollon afin d'alimenter correctement la partie amont du ruisseau qui est obstruée sous la voie communale, la fin de la création du chemin le long du Seymard, le nettoyage des chemins le long du Pollon et du Neyrieux, sans oublier la fête de la pêche fin juin de chaque année.

Nous remercions vivement cette association pour son travail et nous souhaitons une belle découverte à ceux qui feraient cette sortie.

